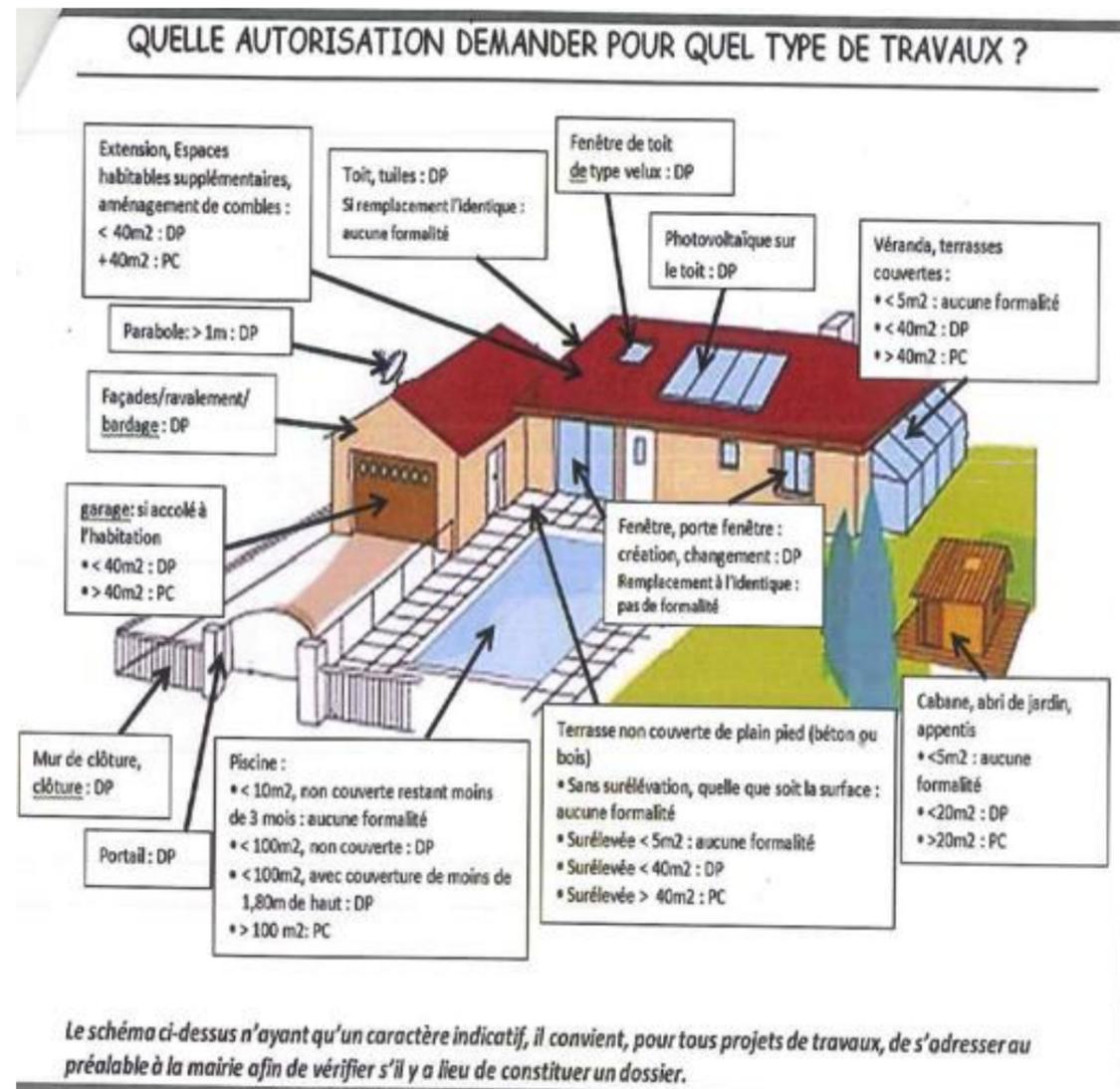


Travaux...quelle déclaration ?

C'est souvent un casse tête pour savoir quelle déclaration remplir lorsque l'on veut faire des travaux. Voici une image récapitulative qui devrait vous aider à vous y retrouver. Sinon, la mairie est à votre service pour tout renseignement (DP pour demande préalable et PC pour permis de construire).



Le député Philippe VIGIER tiendra une réunion publique le jeudi 5 juillet à 18h00, salle du conseil en Mairie de Denonville. Ce sera l'occasion de poser vos questions !

Mairie de Denonville, Adonville et Monvilliers
Horaires d'ouverture : lundi de 17h à 19h, vendredi de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h.
Egalement sur rendez-vous en téléphonant au 02 37 99 62 19.
Courriel : mairie.denonville@wanadoo.fr
Site internet : www.denonville.fr
Rédaction de l'Echo de Denonville : Isabelle Gevelers et les membres de la commission



Le mot du Maire

Le conseil municipal du 6 avril dernier a validé le budget 2018. Vous trouverez, joint à l'écho de Denonville, une page spéciale budget qui vous permet de juger de la bonne santé financière de notre commune.

Après concertations entre les mairies, les enseignants, les parents, le syndicat scolaire et après accord du recteur d'académie, les rythmes scolaires devraient revenir à 4 jours à compter de la rentrée 2018. Il reste à obtenir la validation de la Préfecture.

J'adresse un grand merci à tous les bénévoles qui s'engagent et donnent de leur temps pour que notre commune puisse continuer à proposer des animations variées. Soyez sûrs que lorsque vous participez aux manifestations, vous venez récompenser leurs efforts. Pensez aussi que vous pouvez renforcer leurs rangs et vous enrichir de nouvelles rencontres et expériences.

Nous terminons l'installation des nouveaux jeux pour les enfants qui pourront ainsi en profiter avec les beaux jours. Nous espérons que chacun saura respecter le bien public.

Je vous souhaite une bonne fête du travail et de bonnes vacances.

Bien à vous

Evelyne LAGOUTTE

Maire de Denonville, Adonville et Monvilliers





La rubrique du Père Fouettard

Le Père Fouettard est furieux... et il n'y a pas que lui ! Les véhicules continuent à stationner n'importe où, au mépris du danger que cela représente pour tous. Le car scolaire en nez à nez avec d'autres véhicules à l'angle de la rue du Fourneau et de la Tour Marlborough, des trottoirs inutilisables par les piétons rue de la tour Marlborough et empêchant le croisement de deux véhicules... En accord avec le département, Mme le maire prendra sous peu un arrêté d'interdiction de stationner sur une partie de ces deux rues. Des panneaux matérialiseront ces interdictions.

Un stationnement dangereux est constaté lorsqu'il provoque un manque de visibilité. Au 135€ d'amende, vous pouvez ajouter le retrait de trois points de votre permis de conduire.

Nous vous rappelons que vous pouvez stationner vos véhicules chez vous (c'est souvent possible) et pour les autres dans le petit pré à côté de la piscine. De plus, les beaux jours signifient sorties des tondeuses et divers engins. Pensez à respecter les horaires fixés par arrêté préfectoral :

- Les jours ouvrables : 8h30-12h00 et 14h30-19h30
- Les samedis : 9h00-12h00 et 15h00-19h00
- Les dimanches et fériés : de 10h00 à 12h00

Il est plaisant d'écouter de la musique dans son jardin mais pensez à vos voisins. Ils n'ont peut-être pas les mêmes goûts que vous 😊

Voici venu le temps des impôts !

La belle saison est aussi celle de l'arrivée de la déclaration des revenus. Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez téléphoner pour un renseignement ou pour prendre rendez-vous au 02 37 18 70 64. Vous trouverez également toutes les informations via le site impots.gouv.fr.

Campagne de vidanges

Vous l'aurez compris, il s'agit de vos fosses septiques. En vous inscrivant auprès de la mairie, vous bénéficiez d'un tarif groupé : 130€ TTC pour 3 m3.

Piscine de Denonville

Comme tous les ans, la piscine ouvrira cette année du 01 juillet au 31 août inclus. Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs.

Association Familles Rurales

L'association familles rurales de Sainville-Garancières en Beauce organise tout au long de l'année de nombreuses activités : gym, sorties, danse, cours d'informatique, etc... Moyennant une cotisation annuelle, vous pouvez accéder à un grand nombre d'activités (parfois avec des suppléments).

Pour tout renseignement :

- afr.sainville.garancières@sfr.fr
- ou un téléphone : 02 37 24 65 89
- <https://familles-rurales-28.org/>

Comment adhérer ? Il suffit de se rapprocher d'un des responsables de l'association Familles Rurales la plus proche de chez vous et de remplir la carte d'adhérent de l'année. La carte est valable pour toute la famille et dans toute la France. Le montant de l'adhésion en Eure et Loir est de **25€** (sauf exception dans quelques associations locales, ayant fixé un montant légèrement supérieur).

Cartes de transports scolaires

N'oubliez pas de préparer les inscriptions pour les transports scolaires de vos enfants. Il vous faudra compléter le formulaire de Chartres Métropole pour la gratuité du transport et faire votre inscription auprès du SIVOS dès qu'elles seront ouvertes. Ces formulaires vous seront remis dans les cahiers scolaires de vos enfants. Pour les nouveaux arrivants, vous pouvez vous procurer les formulaires de Chartres Métropole et du SIVOS sur leurs sites respectifs ou auprès de la mairie.



Bienvenue à :

- Alexane MOUSSY RODRIGUEZ CALVO, née le 9 avril 2018 à Clamart, fille de Mme et Mr MOUSSY / RODRIGUEZ CALVO,
- Romane LEFEVRE, née le 14 avril 2018 à Etampes, fille d'Amélie CUISSET et de Raphaël LEFEVRE ;

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Donnons des couleurs à notre village

Le CFL (Comité des Fêtes et Loisirs) de Denonville, Adonville et Monvilliers organise avec la municipalité de Denonville 2 journées exceptionnelles les 19 et 20 mai 2018 au petit pré.

Le mur du petit pré où se trouve l'aire de jeux va entièrement être redécoré durant ce week-end par les habitants qui le souhaite, du plus petit au plus grand (3 à 99 ans) sous la houlette du CFL et avec les conseils de Christophe DUCHAMP artiste peintre, qui a notamment déjà réalisé de nombreuses fresques murales sur les villes de Rambouillet, Maintenon, Sonchamp, Maurepas et remporté les prix des enfants lors du salon d'art de Prunay en Yvelines en 2017 et Sonchamp en 2018 (www.murenvie.com).

Nous vous proposons de voter pour l'un des 2 projets présentés ci dessous du lundi 30 avril au 14 mai 2018 : soit sur la page FB du CFL Denonville, soit dans l'urne de la Mairie de Denonville, soit dans l'urne de l'école de Denonville.

Projet 1: Mon Jardin Fantastique



Projet 2 : Comme dans un rêve



Nom :

Prénom :

Je vote pour le projet choisi en cochant la bonne case :

Projet n°1, Mon jardin fantastique

Projet n°2, Comme dans un rêve